

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 2 FEVRIER 2024 A 18H00

Présents : MM. CONSTANT B., CHARVET C., MOURARET A., RANCHIN C. et
Mmes RANCHIN M.-J., CONSTANT M., MOLLIER C., MONNIER C., SANCHEZ M. et
GRATADOU E.

Secrétaire de séance : Mme SANCHEZ Muriel

Heure de début : 18h00

Ordre du jour :

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2023

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

1/ Restes à réaliser 2023 BP de la Commune

Comme chaque année, nous devons voter les restes à réaliser de la section d'investissement afin de reporter sur le Budget à venir les dépenses et recettes prévues sur le dernier exercice et qui n'ont pu se réaliser avant le 31 décembre.

En voici le détail :

- Dépenses :
 - Article 165 Caution : 350 €
 - Article 168758 Remboursement travaux électrification : 4 000 €
 - Article 2031 Frais d'études : 15 000 €
 - Article 2041582 Autres groupements : 2 500 €
 - Opération 17 Achats de matériels - Article 21838 : 1 000 €
 - Opération 17 Achats de matériels - Article 2188 : 9 000 €
 - Opération 21 Achats panneaux divers - Article 2188 : 2 000 €
 - Opération 24 Travaux falaises - Article 2158 : 3 000 €
 - Opération 26 Mobilier urbain - Article 2188 : 3 000 €
 - Opération 27 Local technique – Article 21318 : 1 000 €
 - Opération 30 Voirie (hors transfert à la Com com) - Article 2151 : 20 000 €
 - Opération 35 Restauration état civil – Article 2316 : 2 500 €
 - Opération 42 Toilettes publiques - Article 21318 : 4 000 €
 - Opération 44 SIL - Article 2188 : 1 000 €
 - Opération 45 Adressage - Article 2188 : 900 €
 - Opération 49 Eglise - Article 21318 : 3 000 €

- Recettes :
 - Opération 43 Traversée du village - Article 1321 : 24 000 €

Total dépenses : 72 250 € (en chiffres et en lettres)

Total recettes : 24 000 € (en chiffres et en lettres)

PROPOSITION :

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

2/ Création de 2 postes d'ASVP

Cette année, il est nécessaire d'embaucher 2 agents de surveillance de la voirie publique (ASVP) en tant que saisonnier pour la période du 4 juillet au 28 août 2024.

Leurs fonctions principales consistent à faire respecter les consignes de circulation et de stationnement durant la saison touristique et d'accompagner les caissiers en Mairie.

Il convient de créer 2 emplois d'adjoint administratif saisonnier de 35 heures hebdo avec rémunération sur l'indice brut 370 (indice majoré 368) et paiement des congés annuels non pris et des heures supplémentaires si besoin.

Le conseil municipal décide de créer 2 postes d'adjoint administratif du 4 juillet au 28 août 2024 sur l'indice brut 370 à temps complet (35 heures hebdo).

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

3/ Consolidation du mur de soutènement du chemin du cimetière

Une partie du mur de soutènement du chemin du cimetière s'est affaissé aussi il est nécessaire de le refaire rapidement afin d'éviter les dégâts dans la propriété qui est en contrebas.

L'entreprise NEVISSAS a établi un devis pour consolider le mur avec un coffrage béton d'un montant de 5 780.40 € TTC.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise NEVISSAS, autorise Monsieur le Maire à le signer et inscrit les crédits nécessaires au BP 2024 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

4/ Divers

Heure de clôture de la séance : 18h20

Le Maire,

Bernard CONSTANT

La Secrétaire de séance,

Muriel SANCHEZ